



FICHE D'INSCRIPTION

Ville de
Saint-Tropez

ACCUEIL DE LOISIRS DE LA PONCHE

TARIFS (la tarification de l'accueil de loisirs est fixée par délibération municipale)

- 40 € le mois
- 60 € les deux mois

Mois de juillet

Mois d'août

NOM :

Prénom : date de naissance :

Adresse :

.....
.....

TEL :

Personne(s) à prévenir en cas d'urgence

NOM :

TEL :

Assurance extra-scolaire

Nom de la compagnie :

.....

N° de police :

.....

Contre-indication aux activités sportives et nautiques : OUI NON

Je soussigné, responsable de l'enfant déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise mon fils, ma fille, à participer à l'accueil de loisirs et avoir pris connaissance et accepter les conditions du règlement intérieur.

Saint-Tropez le,

Signature



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAR

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DE LA COHESION SOCIALE
Mission ICE sport

L'ENFANT

FICHE SANITAIRE DE LIAISON

NOM : _____

PRÉNOM : _____

DATE DE NAISSANCE : _____

GARÇON FILLE

1 – RENSEIGNEMENTS MEDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

ALLERGIES : ASTHME oui non

MEDICAMENTEUSES oui non

ALIMENTAIRES oui non

AUTRES

Précisez la cause de l'allergie et la conduite à tenir

.....
.....

2– INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (à renseigner obligatoirement.)

VOTRE ENFANT PORTE-T-IL DES LENTILLES : oui non

DES LUNETTES : oui non au besoin prévoir un étui au nom de l'enfant

DES PROTHÈSES AUDITIVES : oui non au besoin prévoir un étui au nom de l'enfant

DES PROTHÈSES ou APPAREIL DENTAIRE : oui non au besoin prévoir un étui au nom de l'enfant

AUTRES RECOMMANDATIONS / PRÉCISEZ (ex : qualité de peau, crème solaire)

.....
.....

3 -RESPONSABLE DE L'ENFANT

NOM PRÉNOM

ADRESSE.....

TÉL. FIXE (ET PORTABLE), DOMICILE : BUREAU :

NOM ET TÉL. DU MÉDECIN TRAITANT (FACULTATIF).....

Je soussignée,responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise l'équipe d'animation à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant, Ceci suivant les prescriptions d'un médecin et/ou un service d'urgence seuls habilités à définir l'hôpital de secteur.

Date :

Signature :



PREFET DU VAR

**DIRECTION DEPARTEMENTALE
DE LA COHESION SOCIALE**
Mission Inspection Contrôle Evaluation

Test d'aisance aquatique

Attestation d'aptitude a la pratique d'activités aquatiques et
nautiques

La pratique du Canoë kayak et activités assimilées, du canyonisme, de la nage en eau vive, du radeau et activités de navigation assimilées, du surf, ou de la voile est subordonnée à la fourniture de cette attestation de réussite au test préalable. (En Application de l'Article 3 de l'arrêté du 25 avril 2012).

J'atteste de l'aptitude du mineur, NOM :Prénom :

A effectuer un saut dans l'eau,

A réaliser une flottaison sur le dos pendant cinq secondes,

A réaliser une sustentation verticale pendant cinq secondes,

A nager sur le ventre pendant vingt mètres,

A franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant,

Observation (1) :

Test réalisé à.....le.....

Signataire : Nom :Prénom :qualité (2) :

Coordonnées (N° de carte professionnelle)

Signature

1. Ce test peut être réalisé en piscine ou sur le lieu de l'activité. Dans les cas prévus en annexe de l'arrêté du 25 avril 2012, ce test peut être réalisé avec une brassière de sécurité
2. Sont habilités à signer : Les titulaires du titre de maître-nageur sauveteur (M.N.S., B.E.E.S.A.N) ou du Brevet national de sécurité aquatique (B.N.S.S.A.) ou du Brevet d'état d'éducateur sportif (B.E.E.S.) dans l'activité considérée.
3. Cette attestation peut être remplacée par une attestation de réussite au test commun aux fédérations ayant la natation en partage répondant au moins aux exigences définies pour ce test.
4. L'encadrant peut, préalablement au déroulement de l'activité concernée et complémentirement à la présentation de l'une des attestations mentionnées ci-dessus, tester l'aisance aquatique



FICHE D'AUTORISATION PARENTALE

Ville de
Saint-Tropez

ACCUEIL DE LOISIRS DE LA PONCHE

Je soussigné, représentant(e) légal(e) de

.....

autorise

n'autorise pas

Mon enfant à sortir de l'accueil de loisirs entre 9h et 17h30.

Mon enfant à sortir de l'accueil de loisirs pour l'achat du déjeuner et/ou du goûter, accompagné d'un animateur.

autorise

n'autorise pas

Mon enfant à pratiquer des activités organisées par l'équipe pédagogique en dehors des limites de l'accueil de loisirs.

autorise

n'autorise pas

Mon enfant à venir seul à l'accueil de loisirs à partir de 9h.

Mon enfant à quitter seul l'accueil de loisirs avant ou à 17h30.

autorise

n'autorise pas

Mon enfant à déjeuner à l'extérieur du site de l'accueil de loisirs de 11h30 à 13h30*

Lundi

mardi

mercredi

jeudi

vendredi

*cocher les jours autorisés

Saint-Tropez le,

Signature



CERTIFICAT MEDICAL

Ville de
Saint-Tropez

ACCUEIL DE LOISIRS DE LA PONCHE

Certificat valable uniquement pour la période de juillet et Août

Je soussigné (e) : agissant en qualité de

Certifie que l'enfant Né (e) le :

Ne présente pas de signe de maladies contagieuses cliniquement décelable et peut être admis en Collectivité.

Ne présente aucune contre-indication pour la pratique des sports cités ci-dessous (barrer les activités pour lesquelles l'enfant présente une contre-indication à la pratique) :

- Natation
- Canoë
- Natation en mer
- Activités nautiques (paddle)
- Randonnée pédestre
- tennis de table

Le présent certificat est délivré à la demande de :

.....

et remis en mains propres.

Fait à : Le

Cachet du Praticien Signature :



Ville de
Saint-Tropez

REGLES DE VIE EN COLLECTIVITE

Les règles de vie sont basées sur la notion de respect.

Ces règles constituent le cadre d'un bon fonctionnement tant au niveau relationnel que sécuritaire.

Ainsi, il convient de respecter les personnes, les locaux, le matériel et le planning d'activités.

Respect des personnes

Les violences physiques et morales (bagarres, insultes, humiliation, moqueries) ne seront pas tolérées. Elles seront sanctionnées. La politesse ne coûte rien mais apporte beaucoup. On s'écoute et on se doit de respecter toutes personnes rencontrées (enfants, animateurs, intervenants ...).

Respect des locaux

Toutes les dispositions sont prises pour faciliter l'accueil et le bien-être des enfants.

Les locaux sont nettoyés tous les soirs par l'équipe pédagogique ainsi, après chacun de nos passages, nous repartons en laissant derrière nous un endroit ordonné. Les jeunes participent au rangement du matériel pédagogique et nautique.

Respect du matériel

Le matériel est disponible pour tous, il ne s'agit donc pas de le prendre pour son intérêt personnel.

Vous utilisez le matériel de la structure dans sa fonction précise.

En cas de détérioration du matériel, il est certain que cet acte pénalisera les futures activités du groupe et engagera votre responsabilité ainsi que celle des parents.

La tenue vestimentaire doit être en adéquation avec les activités diverses proposées.

Respect du planning d'activités

Nous préparons un planning ensemble, du matériel est acheté en conséquence et des intervenants extérieurs peuvent être sollicités.

Il est donc logique de se tenir à nos choix pour vous donner entière satisfaction néanmoins certaines activités peuvent être modifiées selon le temps et en fonction du nombre de participants.

Vos envies seront prises en compte et nous ferons le nécessaire pour assurer vos attentes.

Quelques règles complémentaires

- Il est interdit de courir dans les locaux
- Il est interdit de jouer dans les sanitaires
- Il est interdit de jeter papiers et détritiques hors emplacement réservé à cet usage
- Il est interdit de pratiquer des activités hors du périmètre du site de l'accueil de loisirs.
- Il est interdit d'apporter des objets susceptibles de provoquer des accidents tels que bouteilles de verre, couteaux ...
- Il est interdit d'apporter des objets de valeur tels que portables, I PAD ... , l'autorité municipale ne saurait être responsable des objets de valeurs amenés sur site.

L'autorité municipale est en droit de décider d'une exclusion temporaire ou définitive suite à un comportement inadapté aux règles de la structure et de la vie en collectivité.

Signatures des parents :

Signature de l'enfant :